



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 6742

Texte de la question

M Jean-Claude Bois demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, s'il prévoit l'application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique. Il lui rappelle que le charbon foyer domestique représente plus de 1,8 million de familles en France et 38 p 100 des ménages du Nord - Pas-de-Calais (500 000 foyers). Ce combustible constitue le plus souvent un produit de première nécessité, consommé par une clientèle à faibles ou très faibles revenus. Il lui précise que ces utilisateurs ne bénéficient pas de primes à l'installation de leurs équipements. L'application de cette mesure atténuerait aussi les avantages concurrentiels accordés actuellement à d'autres énergies. Par ailleurs, elle s'inscrirait normalement dans la perspective d'harmonisation de la fiscalité européenne que certains pays voisins pratiquent déjà en matière charbonnière, à notre détriment.

Texte de la réponse

Reponse. - La mesure souhaitée par les honorables parlementaires irait beaucoup plus loin que celle qui a été prise en faveur des abonnements relatifs aux livraisons d'électricité, de gaz combustible et d'énergie calorifique, des lors qu'elle porterait sur les dépenses de consommation d'énergie proprement dite. Une extension de cette mesure serait inmanquablement demandée pour la consommation de fioul domestique, de gaz et d'électricité. Il en résulterait des pertes de recettes budgétaires de l'ordre de 15 milliards de francs qui nécessiteraient des transferts de charge particulièrement délicats à réaliser. C'est pourquoi cette mesure n'a pas été retenue par le Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1989. Au demeurant, plusieurs Etats membres de la Communauté économique européenne, dont la République fédérale d'Allemagne, appliquent le taux normal au charbon comme à l'ensemble de l'énergie. Les propositions d'harmonisation des taux de TVA faites par la Commission des communautés européennes devront faire prochainement l'objet d'un examen concerté entre les Etats membres ; il n'est pas possible d'en préjuger le résultat.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6742

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3580